# EN SAVOIR PLUS SUR LA GESTION DES CHEQUES-CADEAUX CORAC ?

Les chèques-cadeaux CORAC, une gestion simplifiée.

Lors de l'encaissement des chèques-cadeaux CORAC, un certain nombre de règles sont à respecter afin de vous assurer un traitement simple et sécurisé.

La gestion de vos chèques-cadeaux CORAC se fait en 4 étapes :

- **En caisse.** Vérifier la date de validité, l'authenticité et exiger que le chèque-cadeau CORAC soit complet (**non démuni de son talon détachable**).

- **L'annulation du chèque :** tamponner les chèques au recto, détacher le talon de gauche et le conserver. Ne rien inscrire sur le code-barres.

- **L'établissement du bordereau de remise de chèques-cadeaux CORAC :** remplir le bordereau d'expédition à joindre IMPERATIVEMENT aux chèques-cadeaux CORAC.

  Attention, envoyer les **ORIGINAUX des chèques** (pas de photocopie), conserver les parties détachables, celles-ci étant indispensables en cas de demande de renseignements (afin de les retrouver facilement, classez-les avec une copie du bordereau dans une enveloppe sur laquelle vous inscrirez le mois et l'année d'acceptation).

  Pour nous adresser les chèques-cadeaux CORAC encaissés par votre point de vente, télécharger le bordereau à l'adresse suivante : www.corac81.com ou faîtes votre demande par mail à corac@corac81.com

- **Le conditionnement et l'acheminement des chèques au centre de remboursement par envoi postal ou en les deposant:**

  Les chèques doivent être expédiés avec le bordereau au centre de remboursement des chèques-cadeaux CORAC.

**CORAC**
**Hôtel Consulaire**
**40, Allées Alphonse Juin**
**81100 Castres**

La validité des chèques-cadeaux CORAC :

- **Un chèque sécurisé :** Pour être accepté à vos caisses en toute sécurité, un chèque-cadeau CORAC doit être complet (**non démuni de son talon détachable**), ne pas comporter de tampon d'un autre magasin, être en cours de validité et comporter les sécurités habituelles. Le chèque-cadeau CORAC est un moyen de paiement hautement sécurisé, aussi sûr qu'un billet de banque. De nombreuses sécurités sont présentes au recto et au verso du chèque pour garantir son authenticité et lutter contre la falsification. En cas d'anomalie, contacter le secrétariat du CORAC au 05 67 46 60 00.

  Pour connaître les sécurités spécifiques du chèque-cadeau CORAC, demandez-nous la **Fiche Sécurité** par mail à corac@corac81.com en précisant votre mail, votre raison sociale, votre nom et adresse à laquelle vous souhaitez la recevoir.

  Nous vous adresserons le document dans les meilleurs délais.

- Bien vérifier la date de validité et exiger que le chèque-cadeau CORAC soit complet (**non démuni de son talon détachable**). Vous êtes dans l'obligation d'accepter un chèque-cadeau CORAC même le dernier jour de sa date de validité, pas au-delà. Vous avez ensuite **un mois**, pour nous le retourner pour remboursement.

- Les chèques-cadeaux CORAC ne sont pas valables sur les articles en soldes ou en promotions.

Le remboursement des chèques-cadeaux CORAC :

- Les chèques-cadeaux CORAC doivent être envoyés avec leur bordereau de remise entre le 15 et le 20 du mois.

- Ils seront remboursés à compter du dernier jour du même mois par virement bancaire uniquement.

# REPONSES AUX QUESTIONS QUE JE ME POSE SUR LES CHEQUES-CADEAUX CORAC !

## REMBOURSEMENT

### Comment se faire rembourser des chèques-cadeaux CORAC ?

Vous devez :

- Apposer votre tampon sur le verso.
- Détacher et conserver le talon situé à gauche, il vous servira de justificatif.
- Ne rien inscrire sur le code barre situé sur le chèque.
- Remplir un bordereau d'expédition de chèques.
- Joindre vos chèques-cadeaux CORAC au bordereau d'expédition de chèques dûment complété et signé (veillez à ne pas agrafer les chèques-cadeaux CORAC au bordereau).

### Où dois-je envoyer les chèques-cadeaux CORAC pour me faire rembourser ?

Vous devez nous envoyer vos chèques-cadeaux CORAC à notre centre de remboursement :

CORAC – Hôtel Consulaire – 40, Allées Alphonse Juin – 81100 Castres

### Quel est le délai de remboursement des chèques-cadeaux CORAC ?

Les chèques-cadeaux CORAC doivent parvenir avant le 20 du mois à notre centre de remboursement. Vous serez alors remboursé de vos chèques-cadeaux CORAC à compter du dernier jour du même mois. Les chèques-cadeaux CORAC réceptionnés après le 20 du mois seront remboursés à compter du dernier jour du mois suivant.

### Qui puis-je contacter en cas de problème lié au remboursement ?

Vous pouvez nous contacter par e-mail corac@corac81.com ou par téléphone au 05 67 46 60 00 (jeudi ou vendredi de 9 h 00 à 10 h 00 et de 14 h 00 à 16 h 00).

**Suis-je obligé d'envoyer mes chèques-cadeaux CORAC en courrier recommandé avec accusé de réception au centre de remboursement ?**

Nous vous recommandons vivement d'envoyer vos chèques-cadeaux CORAC dans un courrier sécurisé (Lettre Suivie, Chronopost, Colissimo, accusé de réception…). Il sécurise ainsi votre envoi et vous offre une traçabilité, mais dans aucun cas ceci n'est une obligation.

## AFFILIATION

**Je suis un commerçant et je souhaite être affilié au réseau chèques-cadeaux CORAC, que dois-je faire ?**

Nous vous invitons à faire votre demande par mail corac@corac81.com, nous reviendrons vers vous dans les meilleurs délais afin de vous informer sur les modalités d'affiliation.

**Les coordonnées de mon magasin changent, que dois-je faire ?**

Merci de vous rapprocher dans les plus brefs délais de notre secrétariat afin de nous communiquer vos nouvelles coordonnées. Vous pouvez nous contacter par mail : corac@corac81.com ou par téléphone au 05 67 46 60 00 (jeudi ou vendredi de 9 h 00 à 10 h 00 et de 14 h 00 à 16 h 00).

## QUESTIONS DIVERSES

**Je vous ai envoyé par erreur des chèques ne vous étant pas destinés, que dois-je faire ?**

Ces derniers sont systématiquement retournés à l'expéditeur.

**Puis-je accepter les chèques-cadeaux CORAC jusqu'au dernier jour de leur date de validité ?**

Vous êtes tenu d'accepter les chèques jusqu'au dernier jour de leur validité, mais pas au-delà ! Les chèques-cadeaux CORAC sont valables jusqu'à la date mentionnée sur le recto. Vous disposez ensuite d'un délai d'un mois, cachet de la poste faisant foi, pour nous les faire parvenir pour remboursement.

**Puis-je accepter / refuser les chèques-cadeaux CORAC sur les articles en soldes ou en promotion ?**

Vous n'êtes pas tenu d'accepter les chèques-cadeaux CORAC sur les articles en soldes ou en promotions.